



N/REF : NT/29/06/17

N°P17/137

République Française

Liberté-Egalité-Fraternité

ARRETÉ DU MAIRE

PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT
ALLEES VICTOR HUGO

LE MAIRE de la Ville de FIGEAC,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales (articles 2212 et suivants),
VU le Code de la Voirie Routière,
VU l'avis des Services de la Police Municipale,
VU l'avis des Services Techniques,
CONSIDERANT qu'il convient de réglementer le stationnement allées Victor Hugo pour permettre la circulation des usagers, ainsi que l'accès aux commerces et qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions utiles propres à assurer le bon ordre et la sécurité publique,

ARRETE

ARTICLE 1 : Afin de faciliter l'accès des commerces aux usagers et la circulation des véhicules un emplacement de stationnement à durée limitée « arrêt minute » est aménagé dans la rue suivante :

- 26 allées Victor Hugo (au droit du cabinet médical) ⇒ 1 emplacement arrêt minute (limité à 15 minutes)

ARTICLE 2 : Cette réglementation sera applicable de manière permanente dès la mise en place de la signalisation correspondante par les services Techniques Municipaux.

ARTICLE 3 : Une signalisation réglementaire sera mise en place afin d'informer les usagers sur les prescriptions du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées suivant les dispositions légales en vigueur en cas de stationnement abusif.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Chef de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A FIGEAC, le 05 JUL. 2017

LE MAIRE

André MELLINGER



- Copie : - Mme CHAPUT
- La Dépêche du Midi
- Infos Municipale
- Grand-Figeac (DG + ST)